



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 FEVRIER 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 24 février 2014 à 20 h, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/ Approbation du compte administratif 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte administratif de l'exercice 2013 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	1 495 867.42 €
Recettes :	2 005 141.99 €
Excédent de fonctionnement 2013:	509 274.57 €

Section d'investissement :

Recettes :	1 718 104.60 €
Dépenses :	1 373 015.49 €
excédent d'investissement 2013 :	345 089.11 €

Excédent d'investissement 2012 reporté :	107 425.80 €
Excédent d'investissement total :	452 514.91 €

2/ Approbation du compte de gestion 2013

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2013 par le Trésorier Principal.

3/ Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Au vu des résultats dégagés à la section de fonctionnement de l'exercice 2013, et sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 509 274,57 € à la section d'investissement de l'exercice 2014

4/Taux d'imposition des taxes locales pour 2014

La commune de Kilstett a intégré la nouvelle Communauté de Communes du Pays Rhénan au 1^{er} janvier 2014. La nouvelle communauté de communes est soumise au régime fiscal de fiscalité professionnelle unique. Cette dernière se substitue aux communes membres pour percevoir principalement la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Elle percevra également l'ancienne part départementale sur la taxe d'habitation qui a été transférée à la commune en 2010 à savoir 8.56% d'où la réduction du taux de la taxe d'habitation de la commune de 21.12 % à 12.56 %.

La communauté de communes versera des attributions de compensation sur les produits fiscaux transférés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir en 2014 le taux des taxes locales de 2013 à savoir :

Taxes locales	2013	2014
Taxe d'habitation	21.12%	12.56%
Taxe foncière Bâtie	11.39%	11.39%
Taxe Foncière Non Bâtie	43.06%	43.06%
C.F.E	20.00%	Com Com

5/Attribution des subventions 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, arrête le montant des subventions qui seront allouées en 2014.

6/Approbation des tarifs municipaux pour 2014/2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des tarifs des locations des salles communales, des redevances d'occupation du domaine public, des services publics payants.

7/ Amortissement des réseaux eau et assainissement

Il est nécessaire de délibérer pour amortir les extensions de réseaux eau et assainissement même si l'assainissement et l'eau potable sont des compétences transférées au SIACR et SIAEP de La Wantzenau-Kilstett-Gambshheim.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'amortir les biens de la commune selon la méthode linéaire sur la durée suivante :

23531 réseau d'adduction d'eau	30 ans
23532 réseau d'assainissement	30 ans

8/ Approbation du budget primitif de l'exercice 2014

Le Conseil municipal adopte le budget primitif de l'exercice 2014.

Le budget préalablement proposé et discuté en Commission Finances, s'équilibre en recettes et en dépenses pour la

- section de Fonctionnement à :	1 906 850.00 €
- section d'Investissement à :	1 268 514.48 €

(vote : 11 voix pour et 8 abstentions)

9/ Demande de création d'une Association foncière urbaine autorisée au lieu-dit DENZLACH

La commune s'est portée candidate à l'appel à projet du Conseil Général du Bas-Rhin pour la réalisation d'une résidence séniors et juniors. Le projet devrait se réaliser au lieu-dit Denzlach dans la zone IAUE2 du PLU et sera accolé à un lotissement d'habitation située dans la zone IAU1. La commune est propriétaire d'une grande partie des terrains la zone concernée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, confirme sa volonté de voir aboutir le projet pour permettre de donner une réponse aux besoins en logement adaptés des personnes âgées.

Donne un avis favorable au projet de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée dans la commune de KILSTETT au lieu-dit DENZLACH

Sollicite Monsieur le Préfet du Bas-Rhin sur le projet de création de l'AFUA au lieu-dit DENZLACH

Approuve le regroupement en Association Foncière Urbaine Autorisée (AFUA) de l'ensemble des propriétaires du secteur proposé (zone IAUE2 et une partie de la zone IAU1) et décide d'adhérer à cette A.F.U.A.

10/Groupe scolaire : réforme des rythmes scolaires

Monsieur le Maire rappelle que les rythmes scolaires sont fixés par le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) après examen, du projet d'organisation élaboré par la commune et les conseils d'école de la maternelle et de l'élémentaire.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
8 h-11 H30	8 h 11H30	8h – 11H	8h-11H30	8h -11H30
13h30-15 h15	13h30-15h15		13h30-15h15	13h30-15h15

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** la proposition concernant la nouvelle organisation du temps scolaire de l'école maternelle et élémentaire Louise WEISS applicable à la rentrée scolaire 2014/2015 à soumettre à la DASEN.

11/ Groupe scolaire : Avis sur le pont de l'Ascension

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au report des cours du vendredi 30 mai 2014 au mercredi 16 avril 2014.

12/ Vente de bois à la Société Cosylval

La société COSYLVAL va procéder à la coupe de peuplier pour un volume prévisionnel de 200 m3 entre l'autoroute et le Landgraben..

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide de vendre le bois sur pied à 21 €/m3 et le bois énergie (houppiers) à 1€/tonne à la société COSYLVAL

13/ Avis sur la révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté de Gamsheim

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Donne un avis favorable du projet de révision du plan local d'urbanisme arrêté de la commune de Gamsheim

14/ Création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal pour l'Harmonie Municipale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet.

FIXE la durée hebdomadaire de service à 4/20^{ème}

FIXE la durée du contrat à 1 an à compter du 1^{er} avril 2014

15/Mise à disposition gratuite des salles communales pour la campagne électorale

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Décide du principe de mise à disposition, à titre gratuit, des salles communales pour la campagne électorale des candidats aux élections municipales de 2014.

16/Droit de préemption urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 2 cessions immobilières suivantes :

17/Interventions des conseillers :

Une conseillère municipale est intervenue sur le problème de la fermeture du sentier de l'Aftertor et un conseiller municipal est intervenu sur le travail des bénévoles au Presbytère.



Le Maire
Gabriel MULLER